

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2016

Le conseil municipal, dûment convoqué le 3 mars 2016, s'est réuni à la salle associative, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Martial FAILLET - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusés : Marie-Jeanne LIATOUT (pouvoir à JM MANGEOT) - Michèle PAEMELAERE - Laurent DUTKIEWICZ (pouvoir à T.DUSSAUGE)

Absents : Norberto DIAS

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte-rendu de la séance du 10 mars n'apporte aucune remarque.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2015 dressés par Messieurs BISSON et PERRIN, trésoriers

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

L'assemblée, sous la présidence de Christian MARCUCCILLI, vote à l'unanimité les comptes administratifs 2015 :

- **Budget principal**

Libellé	fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		119 427.69		119 616.67
Opérations de l'exercice	569 441.09	641 324.67	177 720.91	95 215.88
TOTAUX	569 441.09	760 752.36	177 720.91	214 832.55
Résultat de clôture		191 311.27		37 111.64
Restes à réaliser			459 137.62	266 081.00
TOTAUX CUMULES	569 441.09	760 752.36	636 858.53	480 913.55
Résultats définitifs		191 311.27	155 944.98	

- **budget TVA local commercial :**

Libellé	fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		5 606.50	12 707.05	
Opérations de l'exercice	1 863.93	17 385.40	20 138.59	13 707.50
TOTAUX	1 863.93	22 991.90	32 845.64	13 707.50
Résultat de clôture		21 127.97	19 138.14	
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES	1 863.93	22 991.90	32 845.64	13 707.50
Résultats définitifs		21 127.97	19 138.14	

- **budget assainissement :**

Libellé	fonctionnement		investissement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	3 097.34			214 370.03
Opérations de l'exercice	31 178.18	27 140.34	270 944.05	71 705.00
TOTAUX	34 275.52	27 140.34	270 944.05	286 075.03
Résultat de clôture	7 135.18			15 130.98
Restes à réaliser			5 000.00	42 470.00
TOTAUX CUMULES	32 275.52	27 140.34	275 944.05	328 545.03
Résultats définitifs	7 135.18			52 600.98

AFFECTATION DE RESULTAT

A l'unanimité l'assemblée décide d'affecter la somme de :

- 155 944.98 au budget principal
- 19 138.14 au budget local commercial

à l'article 1068 de la section d'investissement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le maire rappelle les taux d'imposition et propose une augmentation pour faire face aux problèmes d'équilibre de la section de fonctionnement à la suite de la baisse importante des dotations de l'État (perte de 37 000€ en 2017, de l'augmentation des cotisations URSSAF et caisse de retraite etc....)

Cette proposition a amené des débats, chacun étant conscient que la décision est difficile à prendre et ne fait plaisir à personne.

Après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE et 10 voix POUR, les taux d'imposition sont votés de la façon suivante :

- taxe d'habitation 14.34 %
- foncier bâti 15.64 %
- foncier non bâti 45,99 %

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Les budgets primitifs 2016 sont soumis vote, de la façon suivante :

- **commune** :
 - * fonctionnement 656 604.29 € avec un report d'excédent de 35 366.29 €
 - * investissement 591 024.36 €

Budget voté par 1 voix CONTRE et 12 voix POUR

- **assainissement** :
 - * exploitation 40 695.00 € avec un report de déficit de 7 136.00 €
 - * investissement dépenses 17 761.00 € recettes 86 505.00 €

Budget voté à l'unanimité

- **local commercial** :
 - * fonctionnement 19 389.83 € avec un report d'excédent de 1 989.83
 - * investissement 60 157.97 €

Budget voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Le projet de l'architecte pour la zone 1 AU sera présenté au mois de mai.

Les travaux de la mairie avancent.

Il faudra penser à enlever les pierres pour empêcher le stationnement si la commune met en œuvre l'extinction de l'éclairage public la nuit.

La séance est levée à 22 H 30.